Déclaration du L20 au sommet du G20 à Hambourg, 7-8 juillet 2017



LABOUR 20 DIALOGUE

Le Groupe syndical 20 (L20) représente les intérêts des travailleurs et des travailleuses au niveau du G20, par l'intermédiaire de leurs syndicats. Il est organisé par la Confédération syndicale internationale (CSI) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), travaillant de concert avec l'organisation accueillant actuellement le L20, la Confédération des syndicats allemands (DGB). Pour plus d'informations, veuillez consulter www.Labour20.org.

Le sommet du G20 à Hambourg se tient à l'issue d'une année marquée par la révolte d'électeurs contre leurs gouvernements, contre les institutions et contre le fonctionnement-même du système économique, et tout particulièrement contre un système mondial qui a œuvré beaucoup plus en faveur de la libéralisation et de la déréglementation des marchés qu'en faveur du partage équitable des coûts et des bénéfices de la mondialisation.

À la base de ce rejet populaire il y a un double échec politique : premièrement l'incapacité de mettre en œuvre une reprise satisfaisante après la crise financière, qui a abouti au contraire au piège d'une croissance faible ; et deuxièmement, l'incapacité de procéder à une répartition plus équitable des bénéfices de la mondialisation et du progrès technologique et économique.

Alors que depuis une décennie ou plus, pour une très grande part des ménages des pays de l'OCDE, le revenu réel est resté inchangé ou a enregistré une baisse, une petite élite a vu ses revenus et sa richesse augmenter souvent de manière spectaculaire

En conséquence de ces échecs, des segments importants de la population des travailleurs et leurs communautés ont été pénalisés, laissés à eux-mêmes et confrontés à une insécurité grandissante quant à leur emploi et leur avenir

Selon le sondage mondial 2017 de la CSI, 74% de la population est préoccupée par la montée des inégalités entre les 1% les plus riches et le reste de la population, 73% sont inquiets de perdre leur emploi, et 71% estime que les salariés n'ont pas assez d'influence sur les règles de l'économie mondiale.

Les chefs d'État du G20 doivent donner espoir que ces préoccupations sont prises en compte et seront traité par des changements de politiques. Le G20 doit prendre des mesures coordonnées afin de créer des emplois et d'assurer une répartition plus équitable des richesses issues de la mondialisation et des évolutions technologiques, grâce à la négociation collective, à une fiscalité redistributive, à des investissements dans le développement des compétences et à des stratégies visant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et à réaliser la transition climatique. Le sommet des chefs d'État du G20 doit aboutir à un engagement clair pour la réforme des politiques et une meilleure coordination internationale.

Les chefs d'État doivent réaffirmer l'appel de leurs ministres du travail et de l'emploi (réunion ministérielle du G20 pour un «ensemble intégré de politiques qui place les personnes et les emplois au centre des préoccupations» et des mesures visant un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et dans les économies futures plus numérisées et plus vertes. Ils doivent avant tout appuyer l'engagement de leurs ministres à veiller à ce que «les violations du travail décent et des principes et droits fondamentaux au travail ne puissent pas faire partie de la concurrence ».

Comme indiqué dans nos priorités politiques pour le G20 ci-dessous, nous appelons les dirigeants à s'engager à:

- Une relance budgétaire pour sortir du piège de la croissance molle et pour une transition juste vers une économie numérisée à bas carbone;
- Placer la qualité de l'emploi et les salaires au centre des actions du G20 pour lutter contre les inégalités croissantes;
- Mettre fin aux inégalités homme-femme en matière d'emploi et de salaire;
- Établir une norme pour une conduite responsable des entreprise par un devoir de vigilance contraignant en matière de droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales;
- Renforcer la transparence fiscale;
- Une réponse commune à l'afflux de réfugiés et l'intégration des migrants;
- Traduire en actes les engagements pris en matière de changements climatiques
- Aligner les politiques du G20 avec l'Agenda 2030;
- Assurer une répartition équitable du progrès technologique;
- Soutenir l'emploi et la formation des jeunes
- consolider le dialogue social et assurer la cohérence des politiques au sein du G20.

Les priorités du L20

	elance budgétaire pour sortir du piège de la croissance molle et pour une tion juste vers une économie numérisée à bas carbone
	Convenir de la mise en place d'investissements publics coordonnés dans les infrastructures, les services publics, l'économie des soins, et de mesures de relance urgentes permettant de se libérer du piège de la croissance molle.
	Faire en sorte qu'une telle relance soit adaptée à la transition vers une économie numérisée et à bas carbone et accompagnée d'une coopération internationale pour une fiscalité plus progressive.
	Renforcer la coordination en matière de politique monétaire et appliquer le programme de réforme financière du G20 afin de prévenir toute perturbation majeure des marchés financiers.
	la qualité de l'emploi et les salaires au centre des actions du G20 pour lutter
contre	e les inégalités croissantes
	Faire de la qualité des emplois une priorité absolue du programme du G20 pour veiller à ce que les bénéfices de la croissance soient largement partagés et fournissent des emplois sûrs et stables — et aligner les principes de résilience du G20 sur ces objectifs.
	Suivre les engagements sur les principes relatif à la part des revenus du travail et à une politique des salaires durable, établis durant les présidences turque et chinoise du G20 respectivement, en promouvant l'extension de la couverture des conventions collectives et l'établissement d'un seuil de salaire minimum vital. La ministérielle du G20 sur l'emploi a mis en valeur le rôle de la négociation collective notamment pour des « seuils de rémunération visant à réduire les inégalités de revenus, éliminer les salaires de la pauvreté et assurer une croissance durable des salaires ». Les chefs d'État du G20 devraient faire de même.
	Garantir un salaire minimum vital qui tienne compte du coût de la vie et un mécanisme de fixation des salaires reposant sur des données factuelles dans tous les pays du G20 et qui implique les partenaires sociaux (Convention nº 131 de l'OIT).
Mettr	re fin aux inégalités homme-femme en matière d'emploi et de salaire;
	Approuver les recommandations du G20 pour réduire les écarts homme-femme en matière de participation au marché du travail et de salaire en améliorant la qualité des emplois des femmes et en reconnaissant le rôle des partenaires sociaux et de la négociation collective dans le respect d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

 $\ \square$ Mettre en place et suivre l'objectif du G20 relatif à une participation accrue des

femmes à la population active par la législation pour l'égalité des salaires, des politiques salariales, la formalisation de l'emploi, un salaire minimum vital, une protection sociale et la généralisation de la négociation collective. ☐ Investir dans des services de soin publics accessibles et abordables afin de favoriser l'adhésion et d'améliorer les conditions de travail, pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et agir contre les discriminations professionnelles et sectorielles. Établir une norme pour une conduite responsable des entreprises par un devoir de vigilance contraignant en matière de droits de l'Homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ☐ Appliquer les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, en établissant des plans d'action nationaux pour le respect du devoir de vigilance et pour garantir l'accès au recours, en mettant en place des points focaux nationaux pour l'application de la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, comme demandé par la Ministérielle du G20 sur l'emploi. ☐ S'engager à promulquer des législations nationales visant à rendre obligatoire le devoir de vigilance des entreprises à l'égard des droits fondamentaux et encourager et soutenir d'autres initiatives pour rendre opérationnel le principe du devoir de vigilance, dont les Accords Cadre Internationaux, conformément aux engagements par les ministres du travail du G20. □ Adhérer au principe directeur de l'OCDE relatif au devoir de vigilance concernant les chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur du textile et de la chaussure et aux principes directeurs transversaux que l'OCDE publiera prochainement concernant le devoir de vigilance pour une conduite des affaires responsable, promouvoir ces mêmes orientations, collaborer avec les partenaires sociaux et convenir d'un plan d'exécution tripartite. ☐ Renforcer les Points de contact nationaux (PCN) des pays du G20 pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 1, notamment en s'inscrivant pour une revue par les pairs et en introduisant le principe de conséquence, comme le retrait de l'appui économique aux entreprises qui refuseraient de participer au processus lié aux PCN, suivant l'exemple du Canada. ☐ Mettre en place des mécanismes solides, transparents et responsables de règlement des différends dans les pays du G20 non adhérents, donnant accès à toutes les juridictions et couvrant les droits de toutes les parties prenantes. □ Agir pour améliorer la santé et la sécurité au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ☐ S'engager pour des dispositions contraignantes sur les droits et les normes du travail et les responsabilités des investisseurs dans les accords commerciaux et d'investissement, conformément à la déclaration des ministres du travail du G20.

¹La Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) a établi un plan en 15 points pour le renforcement des PCN (« Stratégie en 15 points à l'intention des Points de contact nationaux ») : http://www.tuacoecdmneguidelines.org/Docs/TUACFactSheet_NCP15Plan_Fr.pdf

Renforcer la transparence fiscale	
 Réintroduire une liste officielle des paradis fiscaux sur la base d'une transparence solide et de critères d'accès à l'information, accompagnée d'une série de sanctions clairement définies et, le cas échéant, de programmes de coopération au développement en vue d'un renforcement des capacités. Tenir l'engagement de créer un nouveau mécanisme d'échange automatique d'informations en ce qui concerne la propriété effective des personnes morales et des montages juridiques. Lancer un nouveau processus en faveur d'une transparence fiscale totale et d'un reporting public pays-par-pays par les entreprises multinationales. 	
Une réponse commune à l'afflux de réfugiés et l'intégration des migrants	
 Tous les pays du G20 doivent accepter un nombre de réfugiés proportionnel à leurs capacités économiques et garantir les droits fondamentaux des migrants et des réfugiés. 	
L'intégration économique et sociale des migrants et des réfugiés n'est possible que si les pays d'accueil garantissent le droit au travail, à la formation et à un traitement équitable, notamment en faisant respecter les lois anti-discrimination conformément aux Pratiques de politique du G20 pour une intégration équitable et efficace dans marché du travail des migrants légaux et des réfugiés reconnus.	
Il est essentiel de soutenir les réfugiés grâce à une éducation de qualité, des cours de langues et des formations techniques et professionnelles, sans oublier de leur donner accès à la protection sociale et à des services de santé, dont une prise en charge psychologique.	
 La mise en place de programmes conçus spécialement pour les mineurs non accompagnés et les jeunes adultes est fondamentale. 	
 Le G20 doit prendre des mesures décisives contre la traite des êtres humains et le travail forcé. Tous les membres du G20 doivent notamment ratifier le protocole de l'OIT sur le travail forcé. 	
Traduire en actes les engagements pris en matière de changements climatiques	
☐ Tenir les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris d'adopter des mesures visant à maintenir l'ensemble des émissions à un niveau tel que la température mondiale moyenne n'augmente pas de plus de 2°C, en examinant les contributions déterminées au niveau national qui, à ce jour, ne remplissent pas cet objectif.	
☐ Jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre de l'Accord de Paris d'assurer une transition juste pour les travailleurs et les communautés. Cela passe par l'élaboration de plans au niveau des pays et des	

secteurs, sur la base du dialogue social, afin de garantir l'emploi et de protéger les

travailleurs et les communautés vulnérables.

Aligner les politiques du G20 sur le Programme à l'horizon 2030

□ Mettre en œuvre le plan d'action du G20 en se fondant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en ce qui concerne le développement des ressources humaines et l'emploi, conformément aux ODD relatifs à l'élimination de la pauvreté (ODD 1), à l'éducation (ODD 4), à l'égalité des sexes (ODD 5), au travail décent (ODD 8), à la réduction des inégalités (ODD 10), à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13) et à la paix, à la justice et à l'efficacité des institutions (ODD 16). □ Donner la priorité à l'alignement de l'action du G20 sur les efforts visant à mettre en œuvre les ODD et leurs cibles, en approfondissant la collaboration entre les organisations internationales, en particulier avec les Nations Unies et ses organismes spécialisés dont l'OIT, et avec les partenaires sociaux en renforçant le dialoque social et en renforçant les mesures pour lutter contre le travail informel et les autres formes de travail précaire; ☐ Fonder le « Pacte avec l'Afrique » sur le travail décent, des objectifs de développement durable à long terme et aller au-delà des cinq pays cibles pour contribuer au processus de développement de la région grâce à (i) l'industrialisation durable et un processus continue de modernisation, (ii) des emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes et (iii) la transformation à long terme des économies. ☐ Alignez le Pacte avec les sept aspirations de l'agenda de l'UA 2063, en particulier les trois aspirations suivantes qui répondent à la vision syndicale pour le développement de l'Afrique: O Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable; O Une Afrique, dont le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier sur les femmes et les jeunes, et pour le soin des enfants O L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent. Assurer une répartition équitable du progrès technologique S'accorder sur des normes et des mesures coordonnées liés à la prochaine révolution de la production et à l'économie numérique, notamment sur les cadres réglementaires permettant de garantir les droits fondamentaux et un travail décent. De bonnes conditions de travail, des emplois sécurisés et l'accès à la protection sociale sont nécessaires pour que la mondialisation et la numérisation jouent en faveur des populations. Cela passe par des accords tripartites, des conventions collectives et des consultations sur le lieu de travail portant sur la conception, l'élaboration et l'introduction de nouvelles technologies, dont des normes éthiques. ☐ Approuver les priorités du G20 sur l'avenir du travail, en particulier en ce qui concerne une couverture de protection sociale adéquate pour tous les travailleurs et le respect

des principes et des droits fondamentaux au travail comme fondement du dialogue

☐ Mettre en œuvre le cadre d'une transition équitable vers la numérisation, à travers

social et de la négociation collective

notamment la garantie d'une formation tout au long de la vie, et de comptes de formation, d'emplois permanents de qualité dans l'ensemble des secteurs avec des salaires décents conformément à la déclaration commune du L20 et du B20 à la réunion des ministres G20 de l'emploi et du travail et d'un accès abordable à internet sur l'ensemble de la planète.

Aborder les problématiques réglementaires émergeant des modèles économiques de l'économie numérique, dans les domaines de la concurrence, la gouvernance et la fiscalité des entreprises et garantir la normalisation des relations de travail et les droits et protections des travailleurs dans l'économie en ligne.

Soutenir l'emploi et la formation des jeunes

- ☐ Élaborer un plan d'action en faveur des jeunes mettant l'accent sur les politiques actives du marché du travail en vue de dépasser l'objectif du G20 pour les jeunes, lequel ne parvient pas à remédier aux taux de chômage et de sous-emploi élevés au sein de ce groupe ni aux difficultés rencontrées par les jeunes exerçant un travail précaire ou informel.
- □ S'appuyer sur l'initiative du G20 pour la promotion d'un apprentissage de qualité et déterminer les bonnes pratiques et les possibilités de financement permettant de créer des systèmes d'enseignement et de formation professionnels efficaces et inclusifs et reconnaître le rôle des partenaires sociaux dans leur conception, leur financement et leur mise en place.

Consolider le dialogue social et assurer la cohérence des politiques au sein du G20.

- ☐ Demander l'organisation d'un sommet tripartite en amont de la réunion des dirigeants du G20 dans le cadre de la présidence argentine.
- □ Obtenir l'engagement des partenaires sociaux et, au niveau des entreprises, des mécanismes de représentation des salariés en vue d'identifier les besoins à venir en matière d'investissement, d'emploi et de compétences.
- ☐ Réunir à nouveau les ministres du Travail et des Finances et mener des consultations auprès des partenaires sociaux, afin de renforcer la cohérence des politiques.
- □ Poursuivre les consultations auprès des partenaires sociaux à l'occasion des réunions des dirigeants du G20, cette pratique ayant été fructueuse lors de précédents sommets du G20.